

[Texte]

The commission will also provide support for the publication of studies on polar subjects, as well as recognize achievements and contributions in polar matters. It will initiate, sponsor, and support conferences, seminars, and meetings. In this way it gives prominence to scientific research and its applications for Canada's polar regions.

During these times of fiscal responsibility, funding for scientific research obviously cannot be lavish. But the commission will bring a greater focus and efficiency to the diverse and dispersed Canadian polar research community and will link research efforts more effectively.

This fiscal year the Canadian Polar Commission will receive core government funding of approximately \$1 million. But it will be encouraged to seek non-government support for its endeavour through cost-recovery initiatives such as inter-library subject searches, provision of specific information, or by entering into contractual agreements to study particular polar problems and/or issues. The commission may also receive additional funding through donations and bequests.

The activities of this commission will be managed by a board of directors consisting of up to 12 members, including a chairperson and two vice-chairpersons. They will be appointed by the Governor in Council on the recommendation of the Minister of Indian Affairs and Northern Development and will serve term appointments of three years. Persons appointed to the board of directors must have knowledge that will assist the commission in the furtherance of its purpose, and membership will include northerners and will reflect the ethnic, linguistic, and regional diversities of Canada's polar regions.

• 1550

The commission's principal office will be in the National Capital Region. This will ensure that the commission promotes polar knowledge within federal ministries, national granting councils, and other national bodies. Regional offices are also needed to enable the commission to maintain close contact with a full spectrum of interests represented in the north. As such, regional offices will be established in other locations with at least one such office north of 60.

Furthermore, the commission's presence in the north will be appropriately visible and significant, with at least half of its meetings being held in the north. This will, I believe, challenge the commission to decide priority areas of focus that will help to establish its national and international credentials.

The Minister of Indian Affairs and Northern Development will ensure that this presence in the north is an effective presence, a presence that seeks input from northerners, particularly those appointed to the commission and those interested in its activities. A report on the commission's activities will be tabled in the House of Commons each year.

[Traduction]

La commission apportera également son appui pour la publication d'études sur les questions polaires et aidera à la reconnaissance des réalisations et des contributions dans le domaine polaire. Elle organisera, parrainera et financera des conférences, des séminaires et des réunions. De cette façon, elle attirera l'attention sur la recherche scientifique et ses applications pour les régions polaires canadiennes.

En cette période de restrictions financières, les fonds alloués à la recherche scientifique ne peuvent évidemment être abondants. La commission mettra donc davantage l'accent sur la communauté canadienne des chercheurs polaires, qui est diversifiée et dont les membres sont disséminés un peu partout; elle travaillera à accroître leur efficacité et à assurer entre eux une meilleure liaison.

Pour le présent exercice, la Commission canadienne des affaires polaires bénéficiera d'un financement de base du gouvernement d'environ un million de dollars. On l'encouragera toutefois à obtenir une aide non gouvernementale pour ses activités au moyen d'initiatives de recouvrement de coûts, comme des services de recherche interbibliothèques sur des sujets donnés, la prestation d'informations particulières ou la passation d'ententes contractuelles pour l'étude de questions ou de problèmes polaires spécifiques. La commission pourra aussi obtenir des fonds supplémentaires au moyen de dons et de demandes, le cas échéant.

Les activités de cette commission seront gérées par un conseil de direction qui pourra comprendre jusqu'à 12 membres, dont un président et deux vice-présidents. Les membres seront nommés pour trois ans par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les personnes nommées au conseil de direction devront posséder des connaissances susceptibles d'aider la commission à réaliser son objectif. On trouvera au nombre de ses membres des habitants du Nord, et sa composition devra refléter les diversités ethniques, linguistiques et régionales des régions polaires canadiennes.

Le bureau principal de la commission sera située dans la région de la capitale nationale. Elle sera ainsi mieux placée pour promouvoir les connaissances polaires au sein des ministères fédéraux, des conseils nationaux chargés d'octroyer les subventions et les autres organismes nationaux. Elle devra aussi posséder des bureaux régionaux pour pouvoir se tenir en contact étroit et constant avec toutes les personnes ayant des intérêts dans le Nord. À cette fin, on établira des bureaux dans d'autres endroits, et au moins l'un d'entre eux sera situé au nord du 60^e parallèle.

En outre, la commission s'assurera une visibilité et une présence importantes dans le Nord car elle y tiendra au moins la moitié de ses réunions. Cette approche, je pense, lui facilitera la tâche pour décider des secteurs prioritaires et l'aidera à établir sa crédibilité aux niveaux national et international.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien veillera à ce que la commission assure dans le Nord une présence efficace, axée sur le point de vue des habitants du Nord, en particulier ceux qui y sont représentés et ceux qui s'intéressent à ses activités. Un rapport sur ces activités sera déposé chaque année à la Chambre des communes.